

RETRAITES : MACRON NE LÂCHE PAS L'AFFAIRE ! LA CGT NON PLUS !



Élu par défaut, Macron a l'intention d'appliquer son programme de régression en matière sociale. Au premier rang desquels la poursuite et l'aggravation de l'attaque contre les retraites.

Pour le Président des riches : il faut travailler plus et plus longtemps.

Travailler plus longtemps c'est donc passer moins de temps à la retraite.

Par ailleurs, l'autre cible ce sont les régimes spéciaux qui ne bénéficieront plus à ceux qui commencent à travailler après le vote de sa Loi – si elle est votée !

RÉSUMÉ DES ÉPISODES PRÉCÉDENTS

- **2017.** Le président veut être élu : « *Je ne toucherai pas au niveau de vie des retraités. Je ne veux pas faire d'économie sur le dos des retraités* »
- **2018.** Pendant qu'il bloque quasiment le niveau des retraites, Macron engage une réforme globale c'est le projet de retraite par points ! Ce projet se fonde sur une règle d'or budgétaire consistant à plafonner les retraites à 14% du PIB.

- **2019.** Avec la CGT, dans une quasi unité syndicale (Manque la CFDT), les cheminots, les agents de la fonction publique, les salariés de la RATP, etc... entraînent tous les salariés dans une mobilisation majeure notamment entre fin 2019 et début 2020. Le gouvernement, pour se sortir d'affaire, utilise l'article 49-3 le 29 février 2020, Macron doit abandonner sa réforme le 16 mars suivant.
- **2021-2022.** Macron, qui n'a pas pu imposer la retraite par points, maintient sa réforme des retraites et son attaque contre les régimes spéciaux puisqu'il veut interdire aux nouveaux embauchés de bénéficier de la retraite statutaire. Après les présidentielles, il confie le dossier des retraites à Olivier Dussopt, un pourfendeur de la fonction publique.

CASSER NOTRE SYSTÈME SOLIDAIRE DE RETRAITE : CE QUE VEUT TOUJOURS MACRON !

Macron déclare assumer de dire que la retraite ça coûte trop cher et qu'il faut payer le « *quoi qu'il en coûte* ». « *J'assume de vous dire qu'il faudra travailler plus, travailler plus longtemps car nous vivons plus vieux.* »

Les retraites coutent-elles trop cher ?

Le Conseil d'Orientation des Retraites a établi, en juin 2021, que le déficit financier des retraites se résorbait.

Le nouveau ministre chargé de la réforme des retraites, Olivier Dussopt, n'en est pas satisfait pour autant et déclare sur Europe 1 le 11 mars dernier (avant sa nomination comme Ministre du Travail) :

« *Si vous considérez qu'avec un déficit supérieur à 10 milliards d'euros chaque année, on est dans un système équilibré, ce n'est pas tout à fait ma conception de l'équilibre* »

Que les milliardaires s'empiffrent 137 milliards en 2021 pour les sociétés du CAC 40 ne le gêne pas !

Reculer l'âge de la retraite, c'est raccourcir l'espérance de vie !

Pour ceux qui partent aujourd'hui avec un âge de départ à 62 ans pour 167 trimestres, l'espérance de vie sans incapacité est de 64,4 ans pour les hommes et 65,8 ans pour les femmes.

Cela va-t-il s'améliorer si on recule l'âge de départ ou si l'on rajoute des annuités ?

Comment Macron va-t-il prendre en compte la pénibilité ?

« *Par des critères qu'on individualise car sinon, on va recréer des régimes spéciaux* » déclare-t-il fin mars 2022.

Avec l'individualisation, c'est donc l'employeur qui déterminera le degré de pénibilité. Et le patronat de lui emboîter le pas : « *Il faut que les salariés acceptent de se dire que les deux dernières années seront moins bien payées.* »... « *Du point de vue managérial, je ne vois pas comment on peut garder des gens plus longtemps aux mêmes fonctions et responsabilités.* »

(Roux de Bézieux dans Le Monde 28 avril)

NOS PROPOSITIONS, NOS REVENDICATIONS

Maintien des régimes spéciaux

- Retraite à 60 ans avec 37,5 annuités
- Maintien des régimes spéciaux
- Indexation sur les salaires à la fois pour le calcul de la pension mais également pour la revalorisation de cette dernière.

De l'argent il y en a :

- Augmentation des salaires. Une augmentation de 3,5% des salaires fait rentrer 7 milliards dans les caisses.
- SMIC à 2000 euros bruts
- Rattrapage des inégalités salariales entre les femmes et les hommes
- Suppressions des exonérations de cotisations sociales. Le manque à gagner atteint potentiellement 72 milliards en 2022 soit 13,2% des recettes de la sécurité sociale.